

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Étaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Yann SOULABAIL), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-37

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – RENOVATION D'UN MAT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE MANSARD

Rapporteur : Monsieur Hubert HILLION, Adjoint à l'Environnement et au Cadre de Vie

Un mât d'éclairage public situé rue Mansard fait l'objet d'un état de vétusté avancé et doit être rénové.

Le projet de rénovation du mât du foyer d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de **1723,68 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **1 037,40 €**.

Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier, conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

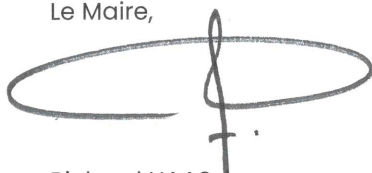
Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

En conséquence, **je vous propose :**

- D'approuver le projet de rénovation du mât du foyer d'éclairage public situé rue Mansard présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (montant estimatif de 1 723,68 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **1 037,40 € TTC**.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 24 avril 2024
Le Maire,


Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,


Malorie MEHEUST

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 022-212201065-20240425-2024_37-DE

